

POLITIQUE DE COMMANDITES

Chaque année, la Coopérative de l'Université de Sherbrooke (Coop de l'UdeS) et sa division alimentaire, Café Caus, apportent leur soutien financier à différents projets. De façon générale, ce sont les secteurs de l'éducation, de la littérature et des sports ainsi que les projets initiés par nos membres et notre communauté étudiante qui sont au cœur de nos commandites. Les demandes sont analysées par un comité qui s'assure que le projet soumis atteint nos objectifs et rejoint notre mission.

En favorisant la commandite d'activités et d'événements, notre Coopérative témoigne sa fierté qu'elle voue à la créativité et l'engagement de sa communauté.

Pour que chaque demande soit traitée comme il se doit, nous avons développé une politique de commandite.

Objectifs généraux

Les objectifs poursuivis par la présente politique visent à :

- Soutenir des projets offrant un rayonnement significatif qui bénéficieront à la communauté universitaire et aux membres de la Coop de l'UdeS.
- Favoriser des retombées positives, telles que des ventes, pour la Coop de l'UdeS.
- Permettre à la Coop de l'UdeS d'organiser des activités sur les lieux de l'événement (si possible)
- Offrir une visibilité à la Coop de l'UdeS.

Critères de sélection

Afin d'attribuer les commandites, le comité prendra en considération le ou les critères suivants pour évaluer la demande :

- Activité ou événement pédagogique, culturel ou sportif.
- Être réalisé par des personnes étudiantes, par des membres du personnel de l'UdeS ou une personne membre de la Coop de l'UdeS.
- Projet qui bénéficie à la communauté universitaire et au plus grand nombre de personnes possible.
- Événement intégrant le développement durable ou l'écoresponsabilité.
- Promotion des valeurs coopératives (un atout).

Lors de l'analyse de la demande, les éléments suivants seront pris en compte:

- 1) La nature de l'activité
- 2) Les objectifs et les buts visés
- 3) La clientèle ciblée et le nombre de personnes rejointes
- 4) La visibilité offerte à la Coop de l'UdeS

Exclusions

Par souci d'équité et de rigueur, la Coop de l'UdeS a décidé d'exclure les projets suivants :

- Demande pour soutenir une personne (bénéfice personnel)
- Projet lié à un parti politique ou à un candidat appartenant à un parti politique
- Groupes religieux ou groupes de pression
- Étude de faisabilité
- Campagnes de relations publiques et publicitaires

Attribution des commandites

La Coop de l'UdeS vous invite à tenir compte des éléments suivants :

- Une seule contribution financière est fournie à un même projet annuellement (sauf exception).
- Le renouvellement de la commandite n'est pas automatique d'année en année, sauf s'il y a une entente à long terme. Chaque nouvelle demande doit être soumise pour évaluation.
- La Coop de l'UdeS se réserve le droit de répondre aux demandes de différentes façons (financière, matérielle ou promotionnelle) selon la nature du projet.
- Les membres du conseil d'administration ne peuvent pas faire de demandes en raison du conflit d'intérêts potentiel.
- En cas d'annulation du projet, la commandite doit être remboursée ou retournée à la Coop de l'UdeS.
- La Coop de l'UdeS administre sa politique de commandite selon son budget.
- La personne, le groupe, l'organisme ou l'institution qui ne se conforme pas à la présente politique devra rembourser la Coop de l'UdeS.

Formulaire à remplir et délais

FORMULAIRE :

Toutes les demandes doivent être acheminées par écrit à l'aide du [formulaire](#) prévu à cet effet. Il est disponible sur notre site Web dans la section « COMMANDITES ».

Prière de le transmettre par courriel : commandite@usherbrooke.coop

DÉLAIS :

Le comité des commandites se réunira **AUX 3 SEMAINES** pour analyser les demandes reçues. Le [calendrier des rencontres](#) est disponible sur notre site Web dans la section « COMMANDITES ». Si nécessaire, nous traiterons certaines demandes avant la date prévue du comité, et ce, si celles-ci sont « urgentes ».

Toutes les personnes ayant déposé une demande seront informées par écrit de la décision du comité le plus rapidement possible (prévoir jusqu'à 1 semaine après la rencontre du comité).

AU PLAISIR DE COOPÉRER AVEC VOUS !